

Questions orales

[Français]

L'hon. M. Ouellet: J'ai répondu tout à l'heure à cette question, monsieur l'Orateur, en disant que le président de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique avait émis une directive visant précisément à demander au président du bureau de conciliation de donner des éclaircissements à ce sujet.

Cette question, de toute façon, ne devrait pas avoir pour conséquence, comme cela existe, d'entraîner des arrêts de travail. Je pense qu'il est possible de clarifier ce point sans pour autant interrompre le travail et diminuer la qualité des services offerts aux Canadiens.

• (1420)

[Traduction]

M. Orlikow: Si le syndicat n'est pas satisfait de la décision unilatérale du gouvernement au sujet de ce que le président du Conseil de conciliation voulait dire, le syndicat évidemment a très peu de jeu. Je pose de nouveau la question au ministre des Postes: afin de garder de bonnes relations...

Des voix: Oh, oh!

M. Orlikow: ... consentirait-il à ce que le président du Conseil de conciliation...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. C'est, à mon avis, la même question que celle qu'avait posée le député et aussi le député de Saint-Jean-Est.

LE DIFFÉREND OUVRIER—LES NÉGOCIATIONS, LE MINISTÈRE ET LE CONSEIL DU TRÉSOR

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, puis-je poser ma question supplémentaire au premier ministre suppléant? Comme il est évident d'après ces discussions qu'il y a eu une rupture dans les négociations entre le Conseil du Trésor, les syndicats des postiers et le ministre des Postes, le gouvernement est-il disposé, conformément aux recommandations de la commission d'arbitrage, à confier la responsabilité de négocier un contrat au ministère des Postes plutôt qu'au Conseil du Trésor, afin d'éviter l'interruption de ce service postal de la plus haute importance?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je regrette, bien entendu, les allégations de l'honorable député. Je crois que les négociations sont entre d'excellentes mains et que nous faisons de grands progrès pour arriver à une entente. J'espère que l'honorable représentant soutiendra nos efforts.

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma prochaine question supplémentaire au ministre des Postes. Étant donné les remarques de l'honorable représentant depuis décembre concernant la détérioration des rapports entre le gouvernement et les postiers, ce qui a provoqué leur démoralisation, serait-il maintenant disposé à assumer certaines responsabilités dans la poursuite des négociations en qualité de ministre intéressé?

[M. Orlikow.]

LE DIFFÉREND OUVRIER—LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMISSION POUR LE RÉGLEMENT DES DIFFÉRENDS D'INTÉRÊT PUBLIC

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre suppléant. Comme il faut s'attendre à d'autres difficultés et à des arrêts de travail, le gouvernement peut-il nous dire s'il a accepté ou s'il va accepter les recommandations du rapport Woods pour l'établissement d'une commission chargée de régler les différends d'intérêt public. Peut-il dire à la Chambre quelle est l'attitude du gouvernement à cet égard?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant semble en savoir plus que moi sur ce rapport. Je prends avis de sa question.

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, j'implore votre indulgence. Puis-je poser une question supplémentaire au président du Conseil du Trésor qui essaie de donner des conseils au premier ministre suppléant. Le gouvernement va-t-il adopter une attitude positive à l'égard de cette recommandation du comité d'études Woods?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, cette suggestion intéressante figure dans le rapport du groupe d'étude Woods. La Chambre étudiera au cours de l'année des modifications qu'on se propose d'apporter à la loi sur les relations de travail dans la fonction publique. On pourra peut-être examiner la question à ce moment-là.

Une voix: Le ministre non plus n'est pas au courant.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES HÔTESSES DE WARDAIR—LES HEURES DE VOL DES PILOTES

M. Paddy Neale (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Si son ministère doit entreprendre une enquête sur la question des vols nolisés Wardair, comme il l'a indiqué hier, consentirait-il à ce que l'enquête soit élargie de façon à établir si les pilotes de cette société sont obligés de voler de 24 à 26 heures sans arrêt?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je prendrai acte de la question.

M. Neale: Le ministre voudrait-il donner des instructions pour qu'on enquête immédiatement sur le vol nolisé Wardair qui, ayant quitté l'aéroport international de Vancouver dans la soirée du 15 janvier à destination de Sheffield et Gatwick, en réalité s'est terminé à Keflavik, Islande, et qui a suscité certaines questions sérieuses?

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, je ferai à cette question la même réponse qu'à la précédente.